



Prime de fin d'année 2017!

Pour permettre aux personnels de demander directement l'égalité de traitement quant au versement d'une prime exceptionnelle aux personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé de tous les établissements services extérieurs, le SGEN CFDT a mis en ligne une pétition sur internet à laquelle près de 400 personnes ont apporté leur signature. Dès début janvier, le Sgen CFDT a demandé une audience à Monsieur le Recteur pour porter cette revendication. L'audience a eu lieu ce lundi 5 mars, en présence de M Vaysse, adjoint à la secrétaire générale et M Alvarez, responsable de la DPAE.

Les représentants du Sgen CFDT ont d'abord rappelé l'origine de la revendication et les échanges de courrier entre le Recteur et les chefs ou autres personnels de plusieurs établissements. M le Recteur affirme dans ses réponses que « les compétences et l'implication (des personnels concernés) feront l'objet d'une reconnaissance ». M le DRH confirme que les compétences des personnels d'établissement sont connues au rectorat et qu'elles sont indispensables à la réussite de la mission éducative mais il précise que, fin 2017, il n'y avait pas de crédits disponibles sur le BOP 141 (celui qui rémunère les personnels des établissements) pour verser un complément indemnitaire et que le rectorat ne dispose pas de réserve des crédits d'une année sur l'autre. Il ajoute que la politique actuelle du rectorat consiste à augmenter les versements mensuels pour supprimer les compléments de fin d'année, en se rapprochant des montants versés en moyenne nationale et dans l'académie de Dijon. Il confirme au passage que le régime indemnitaire des services extérieurs est plus favorable que celui des établissements dans la plupart des académies.

Pour 2018, le Sgen CFDT est tout à fait favorable à une augmentation de l'IFSE versée tous les mois. Mais les représentants syndicaux soulignent que cela ne règle pas l'absence de complément en 2017.

Ils insistent sur le sentiment de discrimination et d'injustice ressenti par les collègues et sur leur détermination à engager des actions : blocages, grève administrative ... d'autant que, statistiquement, il paraît curieux qu'un seul BOP, budget opérationnel de programme, dégage des marges surtout sur plusieurs années !

En conséquence, les représentants du Sgen CFDT demandent :

- Le versement d'un complément indemnitaire sur la paie du mois d'avril pour tous les personnels concernés, sans oublier les personnels contractuels, en particulier en CDI
- L'inscription de cette demande en 1^{er} point de l'ordre du jour du CTA, comité technique académique du 13 mars
- L'inscription en 2^{ème} point de l'ordre du jour de ce même CTA de l'état de la fusion des académies Bourgogne – Franche – Comté et les conséquences pour les personnels
- L'inscription de ces 2 points au CTS du rectorat le 9 mars.

Le Sgen CFDT reste vigilant et mobilisé sur la suite donnée à cette audience, et vous en informera.